

# COMITE STRATEGIQUE DE LA FILIERE BOIS

## COMMUNIQUE de PRESSE

### Conseil National de l'Industrie

## Un contrat inédit pour la filière forêt-bois

**Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, Emmanuel Macron, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, Stéphane Le Foll ministre de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt, Sylvia Pinel, ministre du Logement et de l'Egalités des territoires et Alain Rousset, président de l'Association des Régions de France sont signataires avec les représentants professionnels du premier contrat de filière forêt-bois.**

**Paris, le 16 décembre 2014** – « *C'est la première fois qu'un contrat de filière est signé par 4 ministères et l'Association des Régions de France, symbole de la transversalité du rôle de la forêt et du bois dans l'économie française et dans le développement durable* », se félicite Luc Charmasson, vice-président et coordinateur du Comité Stratégique Forêt Bois qui poursuit « *Un contrat de filière ce sont des engagements mutuels pour accompagner les entreprises à gagner en compétitivité face une concurrence internationale difficile et des marchés en évolution rapide* ». 250 acteurs de la filière des secteurs privé et public ont construit un projet commun interministériel et interprofessionnel déclinable en régions et avec l'avis favorable des syndicats.

Ce contrat historique pour la filière intervient dans le cadre du Conseil National de l'Industrie et vise à élaborer une politique de filière engageant les pouvoirs publics et les professionnels. Pour la filière, ce contrat marque la volonté de développer la filière industrielle en valorisant la ressource forestière française, en renforçant sa compétitivité et la création d'emplois en France. La filière emploie aujourd'hui 440 000 salariés, couvre 1/3 de la surface de notre territoire, compense 20 % des émissions de carbone et contribue à 46 % aux énergies renouvelables du pays. « *Notre filière est incontournable pour la transition énergétique et la croissance verte de la France. Elle fait preuve également d'une capacité d'innovation industrielle en matière de construction avec les immeubles de 20 à 30 étages projet piloté en étroite collaboration par le Plan National Industriel d'Immeuble de Grande Hauteur, ou pour les marchés du futur de la chimie verte* » souligne Luc Charmasson.

Le contrat doit permettre à ce potentiel de s'exprimer : les premières mesures seront mises en place dès 2015. Elles sont fondées sur 4 grands défis :

- Piloter une stratégie globale interministérielle et interprofessionnelle
- Etablir une synergie avec le développement régional
- Sécuriser les approvisionnements, en favorisant la contractualisation, en investissant dans la mobilisation et le reboisement et en optimisant la ressource
- Etablir un nouveau plan « Bois Construction Rénovation Environnement » en faisant la promotion des qualités écologiques du bois, en soutenant la R&D (notamment sur le feuillu) et regroupements, formation, la promotion et la prescription.

Plus d'informations <http://csfbois.fr/>

**Pour toute demande d'interview ou de reportage, contacter l'agence FARGO RDN :**

**Anne-Sophie Le Menn**

Tél. 01 44 82 66 79

06 09 49 09 78

[alemenn@agencefargordn.com](mailto:alemenn@agencefargordn.com)

#### **A propos de de la filière forêt-bois**

*La filière Forêt-Bois créée aujourd'hui 440 000 emplois et 60 milliards de chiffre d'affaires sur des marchés aussi différents que ceux du papier-carton, du panneau de particules, de la palette et l'emballage, de la tonnellerie, de la construction et la réhabilitation, du meuble et plus largement de l'aménagement intérieur, de la chimie verte et de l'énergie renouvelable. Elle compense 20% des émissions de carbone françaises du fait du stockage du carbone dans la forêt et les produits bois et des émissions évitées par la substitution à d'autres matériaux et énergies.*